

ANNEXE IV

LISTE DE BRUNEI DARUSSALAM

Obligations visées :	Article 17.4.1a) (Traitement non discriminatoire et considérations commerciales), relativement à l'achat de services.
Entité :	Toutes les entreprises appartenant à l'État œuvrant dans l'industrie pétrolière.
Portée des activités non conformes :	<p>Sauf autorisation contraire, le gouvernement de Brunei Darussalam peut exiger qu'une entité œuvrant dans l'industrie pétrolière sur le territoire du Brunei Darussalam achète les services figurant sur la liste A de l'annexe I - Brunei Darussalam - 34 :</p> <ul style="list-style-type: none">a) ou bien de ressortissants brunéiens ou d'entreprises brunéiennes;b) ou bien de ressortissants étrangers ou d'entreprises étrangères dans le cadre d'une entente ou d'un contrat, à condition que des ressortissants brunéiens ou des entreprises brunéiennes soient embauchés pour fournir ces services. <p>Les préférences à l'égard des services décrits ci-dessus sont accordées conformément à la réserve prévue à l'annexe I – Brunei Darussalam – 28. Il est entendu que Brunei n'a pas adopté de réserve dans sa liste concernant l'article 17.4.1b) (Traitement non discriminatoire et considérations commerciales) relativement à ces préférences en vertu de l'article 17.2.11 (Portée et Champ d'application)</p>
Mesures :	Directive n° 2 concernant le développement local d'entreprises, ministère de l'Énergie, Cabinet du Premier ministre.

Obligations visées :	Article 17.4.1a) (Traitement non discriminatoire et considérations commerciales), relativement à la vente de marchandises ou de services.
	Article 17.4.2a) (Traitement non discriminatoire et considérations commerciales), relativement à la vente de marchandises ou de services.
Entité :	Toutes les entreprises appartenant à l'État ou monopoles désignés existants ou futurs qui fournissent du gaz naturel ou des produits pétrochimiques manufacturés et leurs dérivés.
Portée des activités non conformes :	<p>Brunei Darussalam peut exiger que l'entité accorde des tarifs préférentiels lorsqu'elle vend du gaz naturel ou des produits pétrochimiques manufacturés et leurs dérivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) soit à des fins de production d'énergie; b) soit pour promouvoir l'investissement étranger; c) soit pour accroître l'activité économique, <p>sur le territoire du Brunei Darussalam.</p>

Obligations visées :	Article 17.6.1b) (Aide non commerciale) Article 17.6.2b) (Aide non commerciale)
Entité :	Compagnie nationale du Pétrole de Brunei (<i>Brunei National Petroleum Company Sdn. Bhd.</i>), PB Trading Sdn. Bhd. and PB Services Sdn. Bhd. et leurs successeurs.
Portée des activités non conformes :	Brunei Darussalam peut offrir de l'aide non commerciale à l'entité relativement à la fourniture des services suivants : <ul style="list-style-type: none">a) la commercialisation de pétrole brut, de gaz naturel liquéfié, de méthanol et d'autres produits pétroliers;b) les services d'approvisionnement en boue de forage;c) les services de bouchage et d'abandon;d) les services filaires;e) les services de réparation et d'entretien dans l'industrie pétrolière et gazière, y compris les services de production d'énergie.
Période de transition :	La présente réserve cesse d'avoir effet trois ans après l'entrée en vigueur du présent accord pour Brunei Darussalam.

Obligations visées :	Article 17.4 (Traitement non discriminatoire et considérations commerciales) Article 17.6 (Aide non commerciale)
Entité :	L'Agence d'investissement de Brunei (<i>Brunei Investment Agency</i>) et tout autre fonds d'investissement à des fins spéciales détenu par l'Agence d'investissement de Brunei, ou le gouvernement de Brunei Darussalam, qui se livrent exclusivement aux activités décrites ci - après.
Portée des activités non conformes :	Investissements et gestion d'actifs, au moyen des actifs financiers du Gouvernement de Brunei Darussalam. Brunei Darussalam a qualité d'observateur auprès du groupe de travail du Forum international des fonds d'investissements souverains (« le Forum ») (<i>International Forum of Sovereign Wealth Funds</i>) et examine actuellement la question de l'adhésion au Forum.